



FARA
Fédération Associations
Régionales Allocataires
de la C. A. R. M. F.

79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS
Site Internet : retraite-fara.com

Président
Dr Henri ROMEU
16 avenue du Lycée
66000 PERPIGNAN
Tél : 04.68.85.47.22
Port : 06 21 14 29. 80
henri.romeu@wanado.fr

Secrétaire Général
Mme Danièle VERGNON
La Barbaudière
86600 LUSIGNAN
Tél : 06 74 65 92 54
danielevergnon@yahoo.fr

Trésorier
Dr Albert GRONDIN
5 allée Marie Mauron
13420 GEMENOS
Tél : 04 42 32 24 30
Port : 06 42 75 57 24
ahgrondin@wanadoo.fr
septembre 2017

A Mesdames et Messieurs les Administrateurs des 16 Associations Régionales
Convocation à adresser par les Associations à leurs Administrateurs

Article IX du Règlement Intérieur de la FARA :

L'Assemblée générale est composée des administrateurs de chacune des Associations membres de la FARA

CONVOCACTION à L'ASSEMBLEE GENERALE de la FARA
dans le cadre du
XVII^{ème} Congrès de la FARA
MARDI 17 OCTOBRE 2017

Vous êtes invité(e) à participer à l'Assemblée générale de notre Fédération qui se tiendra :

le mardi 17 octobre 2017 à 9 heures

Accueil à partir de 8 heures 30

à l'Hôtel MERCURE CENTRE GARE

1 rue du Capitaine Maignan 35000 RENNES

TEL 02 46 68 02 17

Ordre du jour :

- Accueil par le Docteur Daniel LE CORGNE.
- Allocution du Président de la FARA le Docteur Henri ROMEU.
- CR d'activités par la Secrétaire Générale et validation des décisions du Bureau depuis la dernière AG du 9 /11 /2016
- Bilan financier par le Trésorier et projet de budget prévisionnel. Cotisation pour 2018
- Vote sur le rapport moral, le CR d'activité et quitus au Trésorier.
- Dialogue avec la salle sur L'assemblée générale

Pause-café, puis début du Congrès

- Présentation par le Président de l'AMREVM, le Docteur Daniel LE CORGNE et par le Président de la FARA le Docteur Henri ROMEU
- Avec la participation du Docteur Olivier PETIT, 1^{er} vice-Président de la CARMF, du Docteur Jean-Luc FRIGUET, Administrateur des Cotisants et de Monsieur Henri CHAFFIOTTE Directeur de la CARMF.
- Questions diverses
- Conclusion et synthèse par le Président de la FARA

Comptant sur votre présence, recevez, Chers Amis, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués

Danièle VERGNON, Secrétaire générale

P.S : *Extrait du Règlement Intérieur : Article VIII (extrait)*

...Les membres de la FARA ne pouvant se rendre à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter par délégation de pouvoir donné à un membre présent à raison, pour celui-ci, d'un maximum de 3.

Les votes sont acquis à la majorité simple de membres présents ou représentés. En cas d'égalité des voix exprimées, celle du Président est prépondérante. Le vote a lieu à bulletin secret, si un des membres le demande.

P.J : *Coupon-réponse et pouvoir*

